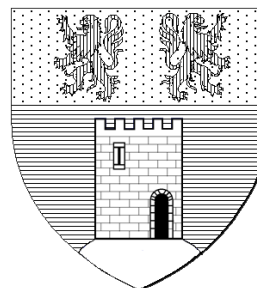


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 31 JUILLET 2020

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, BLANC Yves, MICHEL Cédric et FEMY Michaël.

Absents : M. RICHAUD Guillaume.

Le Maire ouvre la séance à 21 heures en indiquant qu'il s'agit de la première réunion de travail.

Le 3^{ème} vendredi du mois à 20 H 30 en hiver et à 21 heures en été est retenue comme date théorique.

Conformément aux dispositions de la loi de 2019 les convocations adressées par voie électronique sont accompagnées d'une note de synthèse.

Pour consacrer un maximum de temps au secrétariat de mairie, Sophie ne participe pas, sauf exceptions, aux séances du Conseil Municipal. Les comptes-rendus sont établis par le Maire.

1- APPROBATION DES COMPTES RENDUS DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU 4 JUILLET ET DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 10 JUILLET

Les documents ont été transmis par mail le 22 juillet

En l'absence de demande de modification ils sont adoptés à l'unanimité.

2- INFORMATIONS DIVERSES

Établi le : 21/08/2020

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

Sur les 8 parcelles du lotissement, 5 lots ont fait l'objet de promesse d'achat : 3 directement par la Mairie, 2 par Bruno LAGIER, Agent Immobilier chez IAD. Le dossier du lotissement est déposé chez Maître Étienne RISPAL, Notaire à Sault qui se mettra en rapport avec les notaires des acquéreurs.

La tournée cantonale (rencontre des conseillers départementaux avec la Commune pour programmer les dossiers de demande de subvention) se déroulera le mercredi 26 août à 11 H 30 pour présentation des dossiers 2021.

La préparation de cette rencontre s'effectuera lors du Conseil Municipal du 21 août 2020. Les dossiers devront être déposés avant le 15 septembre par voie dématérialisée.

Clémence MOREAU, étudiante en 5^e année de l'Ecole des Paysages de Blois effectuera son stage universitaire sur LACHAU du 6 juillet 2019 au 13 août avec le concours du Parc Naturel des Baronnies. Après 15 premiers jours de visites, de constat et d'analyse, elle a effectué une première restitution en présence d'Alexandre VERNIN du PNR son Maître de stage, des conseillers et de la population. La réunion a été intéressante et vivante. Cette approche globale a mis en évidence des secteurs sur lesquels des problématiques sont apparues. Après un tour de table, 2 secteurs ont été choisis pour approfondissement : la Place du monument aux Morts et l'ensemble constitué par le terrain communal devant le Château, la Place Derrière Pourret et les abords de l'ancienne école. Une nouvelle rencontre est programmée le jeudi 13 août à 21 H 00.

Les compensations d'exonérations de taxes ont été notifiées :

- Taxe Foncières Propriétés Bâties : 296 €
- Taxe Foncières Propriétés Non Bâties : 323 €
- Taxe d'Habitation : 2 269 €

Le Département a notifié une subvention de 69 910 € pour l'acquisition de l'écurie SARLIN (acquisition + 1^{ère} tranche de travaux pour un montant de 99 872 € HT).

Le problème d'eau survenu sur le secteur de Rioufret est rentré dans l'ordre. Les horaires de remplissage des réservoirs secondaires ont été augmentés. Sandrine a sensibilisé les habitants du quartier aux économies d'eau.

Le prochain recensement de la population est programmé par l'INSEE début 2021. Il sera effectué par Marie-Laure CURNIER qui a été formée à cet effet et a réalisé le précédent en 2016.

L'élagage des bordures de chemins communaux par la Communauté de Communes est en cours mais des arbres restent à traiter sur le chemin de la Pinié et de Calma.

Des rencontres seront programmées avec les Conseils Municipaux des communes voisines et notamment Séderon sur les questions des écoles et du développement touristique et Ballons sur le matériel commun (étrave) et la commémoration du 11 novembre.

3- MISE EN PLACE DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Le tableau des commissions et délégation adressé préalablement à la réunion est examiné et complété. Il figure en annexe au présent compte-rendu. Il sera affiché et

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

mis en ligne. Il sera mis en page et distribué à la population afin de faciliter les démarches et identifier les élus en charges des dossiers.

4- FÊTE VOTIVE

La demande d'autorisation a fait l'objet de nombreuses navettes avec les services de la Préfecture et de la Sous-Préfecture, les mesures sanitaires étant évolutives.

Cédric MICHEL présente le programme dans lequel les bals ont été supprimés. Les animations se concentreront autour de la Mairie. La traditionnelle quête n'aura pas lieu. La Mairie prendra à sa charge les prix des concours de boules des 14 et 15 août (600 €), Nathalie ceux du 17 août (350 €) et le Comité des Fêtes celui du 16 août.

5- RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE

Deux demandes de subvention ont été obtenues :

- La 1^{ère} portant sur un remaniement pour 25 005 € de travaux hors taxes pour une subvention de 17 504 €,
- La 2^{ème} accordée in extrémis fin 2019 sur 164 059 € de travaux HT : 114 851 € de subvention
- Décomposition des travaux : 83 050.90 € HT pour les travaux et 79 554 € HT pour la grue et l'échafaudage

Le devis retenu est celui de Charpente Concept Rénovation (Christophe MINETTO) de Sisteron. Il a été signé pour un montant maximum de 164 059 € HT. Christophe MINETTO a indiqué qu'une plus-value de 10 000 € est apparue du fait de la nécessité d'employer une grue de 35 m pour accéder à la toiture du clocher.

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour négocier afin que le chantier s'effectue dans le budget imparti car le surcoût ne peut être subventionné.

6- ORDURES MÉNAGÈRES

Des équipements de protection ont été installés. Ils devront faire l'objet de reprises. Les incivilités se multiplient.

Un composteur communal sera réalisé.

7- MONUMENT AUX MORTS

Les monuments aux morts témoignent de la reconnaissance de la collectivité pour le sacrifice de ses enfants morts pour la France.

Des travaux de recherche historique sont conduits par différentes associations et personnes dont le Général Christian MAUDUIT.

Il a repéré dans le cimetière communal la plaque d'un jeune soldat issu de Lachau mort à Madagascar.

Le Conseil Municipal donne son accord pour qu'une plaque en sa mémoire soit apposée sur le Monument aux morts. Le Général MAUDUIT prend en charge financièrement cette opération qui sera formalisée le 11 novembre 2020.

8- DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AUPRÈS D'AGEDI

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

L'Agence de Gestion et Développement Informatique (A.GE.D.I.) est un syndicat auquel la Commune a dû adhérer pour se doter des logiciels de gestion les plus adaptés pour les petites communes. Son adhésion implique la désignation d'un délégué en la personne de Cédric MICHEL, élu à l'unanimité. (délibération n°2020-44)

9- MISE EN PLACE DE PAYFIP

Les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PayFiP fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'offre de paiement en ligne PayFiP, qui remplace TIP depuis le 15 octobre 2018, est une offre qui, outre le paiement par carte bancaire, propose le prélèvement ponctuel unique. Les deux moyens de paiement sont indissociables et ce sont les usagers qui choisissent, librement et sans frais, de payer par carte bancaire ou par prélèvement SEPA.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme l'eau et l'assainissement, les services scolaires, etc. La DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement CB et aux frais des rejets de prélèvement et seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe aux collectivités adhérentes.

Le Maire est autorisé à signer la convention d'adhésion. (délibération n°2020-45)

10-COMPTES-RENDUS DES REPRÉSENTATIONS

Communauté de Communes du Sisteronais-Buech (CCSB) : deux réunions ont eu lieu :

- Le 16 juillet : installation, élection du Président et des Vice-Présidents,
- Le 29 juillet : attribution des délégations et représentations extérieures - attribution d'une subvention de 1 000 € au Luminaire sous réserve d'organisation de trois manifestations - Transports scolaires.

11- QUESTIONS DIVERSES

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'un terrain dépendant de la succession de la Famille MICHEL mitoyen à la propriété communale de l'ancienne école en vue de réaliser un parking. Le Maire est mandaté pour négocier auprès du notaire en charge de la liquidation de la succession.

La Commission de contrôle des listes électorales est reconduite :

- Marie-Line TREMORI en qualité de membre du Conseil Municipal,
- Bernadette AUMAGE-BLANCHARD en qualité de déléguée de l'Administration,
- Et Bernadette GOURLOT en qualité de Déléguée du Président du Tribunal Judiciaire.

La demande d'adhésion à la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme est acceptée pour un montant annuel de 55 €.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

La Commune candidatera au programme de redynamisation des centre-bourgs porté par le Département de la Drôme. Les dossiers doivent être présentés avant le 15 novembre 2020.

Le Bureau Espace de Vie, installé dans les locaux de l'ancienne Poste sollicite la suspension du loyer pour les deux mois de confinement. La demande est acceptée. La demande de 20 tables et 40 bancs doit être reformulée auprès de la CCSB.

Suite à l'accident automobile qui a endommagé la façade de Monsieur et Madame Roger ANTONELLI, un potelet métallique de protection sera installé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 0 heure 40.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet